

**Conseil Communautaire en date du 13 juin 2016**  
**A la salle communale de Chambornay-lès-Pin**

**Délégués présents :**

Mmes Bellenev (Avrigney-Virey), Lacour (Hugier), Bouchasson (Marnay), Bugnet (Marnay), Carrez (Moncley), Julien (le Moutherot), Fahys (Recologne), Cuinet (Tromarey)

MM. Rollet (Avrigney-Virey), Gaillard (Bay), Sauvin (Beaumotte-lès-Pin), Decosterd (Burgille), Renaudot (Brussey), Hoerner (Chambornay-lès-Pin), Garcia (Chevigney sur l'Ognon), Philibeaux (Cult), Braichotte (Cugney), Berger (Emagny), Mignerot (Gézier-et-Fontenelay), Malésieux (Lantenne-Vertière), Vittot (Lantenne-Vertière), Pelot (Lavernay), Clerget (Lavernay), Ballot (Marnay) Fassenet (Marnay), Rietmann (Marnay), Zangiacomini (Marnay), Gendreau (Placey), Bruckert (Recologne), Morales (Recologne), Boillon (Ruffey-le-Château), Ducret Pascal (Sauvagney), Marchal (Sornay).

**Absents:**

MM. Fahy, Abisse

Mme Girardot, Bouvresse, Vefond

**Absents excusés :**

MM. Varlet, Guglielmetti

M. Reigney remplacé par son suppléant M. Gendreau

M. Dumont remplacé par son suppléant M. Sauvin

M. Meutelet remplacé par sa suppléante Mme Carrez

M. Glorieux pouvoir à M. Berger

M. Lucot pouvoir à M. Decosterd

M. Humbert pouvoir à M. Boillon

M. Lacaille pouvoir à M. Rietmann

M. Dobro pouvoir à M. Malesieux

En présence de représentants des communes de Ferrières les bois, Mercey-le-Grand et Chaumerenne.

**Secrétaire de séance : Mme LACOUR Marie-Claire**

M. le Président remercie la commune de Chambornay lès Pin d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le dernier compte-rendu du conseil communautaire en date du 23 mai 2016.

*Approuvé à l'unanimité*

M. le Président demande l'ajout à l'ordre du jour :

- Dans le cadre de la délibération relative aux avancements de grade, ajout de la création de poste d'un animateur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Croissance temporaire d'activités : création d'un poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe du 4 juillet au 31 août à temps complet en soutien à l'agent technique CCVM en raison notamment des travaux à faire sur les écoles
- Amortissement du matériel pédagogique et sportif pour les écoles, accueils de loisirs et structures de petite enfance : proposition d'amortissement sur 1 an.
- Sollicitation de subvention du département du Doubs dans le cadre de l'aménagement des sentiers de randonnées : ajout de 6 poteaux directionnels

- Sollicitation de subvention du département de Haute-Saône dans le cadre des travaux de restructuration, d'amélioration et de câblage numérique aux écoles maternelle et élémentaire à Marnay

Voté à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés aux membres du Conseil Communautaire :

- Avancement de grade : détails des modifications de postes
- Notification du SDCI de Mme la Préfète de Haute-Saône et l'arrêté de SDCI
- Simulations (légal et en cas d'accord) des services de la préfecture de Haute-Saône relatives à la composition de la CCVM au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- SYBERT : courrier et extrait de la délibération du 5 avril 2016 modifiant les statuts

**1. Election d'un Vice-Président en charge du scolaire et du gymnase**

Pour faire suite à la démission du Vice-Président en place, il est procédé à l'élection d'un Vice-Président en charge du scolaire et du gymnase.

Un élu demande pourquoi il n'est pas envisagé une double vice-présidence comme évoqué lors du précédent conseil communautaire. Le Président dit que la CCVM reste comme cela jusqu'en janvier prochain. Il y aura de nouvelles élections et il faudra réviser les statuts pour ajouter une vice-présidence supplémentaire notamment.

Mme Bouchasson et M. Malésieux se portent candidats. Chaque candidat fait part à l'assemblée de ses motivations.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin sont les suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	38
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	4
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	34

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
Bouchasson Laurence	12
Malésieux Thierry	22

M. Malésieux est élu Vice-Président en charge du scolaire et du gymnase.

**2. Journée de solidarité : modalités de mise en œuvre**

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Communautaire d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire.

La décision a été soumise à l'avis préalable du Comité Technique qui s'est réuni le 8 juin dernier.

Le Président propose d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

- Pour les agents bénéficiaires de RTT : la réduction d'1 jour de RTT du nombre total de jours de RTT
- Pour les autres : 7 heures seront travaillées en plus des heures normales, en accord avec le supérieur hiérarchique, avec possibilité de fractionnement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre de chaque année.

Il est précisé que les agents qui n'effectuent pas un service à temps complet devront proratiser la journée de solidarité en fonction de leurs obligations hebdomadaires.

Voté à la majorité : 2 voix contre et une abstention

### **3. Créations/ suppressions de postes suite à avancements de grade**

Le Président annonce que cette année 5 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion de la Haute-Saône du 1<sup>er</sup> avril 2016 et après validation du Comité Technique de la CCVM en date du 8 juin 2016.

Il indique les 5 créations de postes :

- 1 poste d'Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à 28h hebdomadaires
- 2 postes d'Auxiliaire de puériculture principale 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à 29.2h hebdomadaires
- 1 poste d'Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Le Président précise que les créations de postes impliquent les suppressions des anciens postes :

- 1 poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 28h
- 2 postes d'Auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 29.2h
- 1 poste d'Animateur à temps complet

*Créations et suppressions de postes votées à l'unanimité*

### **4. SDCI de la Haute-Saône : avis sur le projet de périmètre de la CCVM au 01/01/2017 avec intégration de 14 communes**

M. le Président rappelle que le schéma de coopération intercommunale modifiant le périmètre de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) a été arrêté et publié par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016. Il a été notifié à la CCVM en date du 10 mai 2016.

*Pour mémoire : Ce schéma de coopération intercommunale prévoit que sept communes de la Communauté de Communes du Val de Pesmes (Chancey, Motey-Besuche, Montagney, Bard les Pesmes, Bresilley, Malans et Chaumerenne) et sept communes de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois (Villers-Buzon, Corcondray, Corcelles-Ferrières, Etrabonne, Mercey le Grand, Berthelange et Ferrières-les-Bois) rejoignent la Communauté de Communes du Val Marnaysien.*

La Communauté de Communes du Val Marnaysien doit se prononcer sur le schéma de coopération intercommunal présenté par Mme la Préfète de la Haute-Saône dans un délai de 75 jours à compter de sa notification.

Le Président demande s'il y a lieu de débattre à nouveau du sujet en raison des nombreux débats précédents sur ce sujet.

Un élu demande à avoir connaissance des délibérations prises par les communes qui doivent intégrer la CCVM. Le Président répond qu'il ne possède que le retour de la commune de Mercey le Grand qui a voté contre. Un représentant de Ferrières-les-Bois dit que c'est le cas pour Ferrières aussi.

Un élu intervient en disant qu'il s'agit d'une erreur historique de ne pas tendre la main à nos voisins et qu'on nous a fait peur avec les augmentations d'impôts et que les simulations financières on en a pas vu beaucoup la couleur.

C'est la première fois que la CC va accepter des communes qui ne veulent pas venir et refuser des communes qui veulent venir. Pour lui, on n'écoute pas les communes et on ne leur tend pas la main. Le Président répond que le travail sur la fiscalité a été fait et présenté depuis septembre dernier et qu'il s'agissait des chiffres de la DDFIP. De plus, les communes CCVM ont fait un choix et il faut aussi le respecter. Elles doivent aussi être écoutées.

L'élu répond que l'on n'écoute pas les communes qui sont orphelines.

Le Président rappelle que la CCVM avait choisi le statut quo.

Un élu dit que les communes de la CC du Val Pesmes ne voulaient pas venir à la CCVM et qu'elles voulaient aller avec le Jura et comme elles n'ont pas pu, elles demandent à venir avec la CCVM. C'est un second choix. Le Président ajoute que cela s'est fait dans un contexte où il faut délibérer très vite en raison des délais fixés par la loi Notre.

Des élus disent que c'était la même situation lors de la fusion CCVO/CCRO, certaines communes de la CCRO ne voulaient pas venir à la CCVM mais ils ont choisi de venir pour ne pas aller au Grand Besançon. Certains disent que la CCVM finira pas être absorbée par la CAGB. D'autres disent que c'est la disparition des communes rurales.

*Avis favorable voté à la majorité (3 abstentions, 10 voix contre)*

#### **5. SYBERT : modification de statuts**

Lors d'un précédent conseil communautaire, Mme Thiebaut, Présidente du SYBERT était venue présenter au conseil les modifications de statuts proposées.

M. le Vice-Président en charge de l'environnement et des ordures ménagères expose que le SYBERT, lors de la délibération du 5 avril 2016 de son comité syndical, a délibéré à l'unanimité une nouvelle modification des statuts.

M. le Vice-Président rappelle les modifications de statuts proposées (articles : 2, 6 et 8 principalement) et précise que la CCVM doit délibérer sur ces propositions de modification de statuts dans un délai de 3 mois suivant la notification de la délibération et que l'absence de délibération vaut acceptation.

M. le Président demande l'ajournement de la séance afin de permettre à M. Aubry, Vice-Président au SYBERT de présenter au conseil la méthodologie de calcul des tickets de sortie établis dans le cadre de l'article 8 des statuts du SYBERT. M. Aubry dit que le SYBERT travaille avec un cabinet spécialisé sur les montants dus par les collectivités sortantes en cas d'accord amiable mais si cela n'est pas possible, ce sera au Préfet de statuer. L'objectif du SYBERT est de rester au maximum groupé pour garder une indépendance financière par rapport aux prestataires privés via la création de l'usine de tri-massification notamment, ce qui apporte à la fois un intérêt financier et un intérêt environnemental. Le SYBERT sera composé demain de trois 3 adhérents : la CAGB, la CCVM et la nouvelle CC regroupant Amancey, Quingey et Loue-Lison.

Le Président propose à M. Aubry de venir présenter lors du prochain conseil communautaire le projet de modification de la déchetterie de Placey. Le Vice-Président au SYBERT explique brièvement que le dépôt du dossier à la DREAL est programmé et qu'il prendra 10 mois d'instruction dont un mois d'enquête publique, l'achat du terrain est acté, ce qui permet le doublement des surfaces pour un coût total de 480 000€ HT dont 30 % de subvention de l'ADEME.

*Voté à l'unanimité*

#### **6. Amortissement du matériel pédagogique et sportif pour les écoles, accueils de loisirs et structures de petite enfance : proposition d'amortissement sur 1 an.**

L'amortissement du matériel pédagogique tel que du matériel de motricité ou du matériel sportif comme le matériel d'escalade, n'a pas été défini. M. le Vice-Président en charge des finances propose de le fixer à 1 an. Ces petits équipements doivent être aussi amortis notamment quand ils font l'objet de subventions de la CAF

M. le Vice-Président en charge des finances rappelle que la CC avait délibéré pour définir à un an les amortissements des achats inférieurs à 1000 €.

*Voté à l'unanimité*

**7. Accroissement temporaire d'activités : création d'un poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe du 4 juillet au 31 août à temps complet en soutien à l'agent technique CCVM en raison notamment des travaux à faire sur les écoles**

M. le Président propose de recruter pour cet été (du 04/07 au 31/08) un agent technique à temps complet en soutien à l'agent de maintenance en raison des réorganisations des écoles et des travaux prévus dans celles-ci principalement et particulièrement sur Marnay.

*Voté à l'unanimité*

M. le Président dit qu'il lui a été dit qu'il y avait trop de personnel administratif à la CCVM. Il dit que ce n'est pas le cas et que le personnel est compétent. Un élu dit qu'il n'est pas discuté de la compétence du personnel de la CC. Des élus disent qu'il faudrait pouvoir comparer par rapport à d'autres CC et demandent aux représentants des communes présents comment cela fonctionne. Il est dit qu'il faut comparer à compétences équivalentes et voir si la gestion est faite en régie ou déléguée, ce qui ne génère pas le même travail.

M. le Président remercie les personnels périscolaires pour le travail effectué lors du spectacle qui s'est déroulé samedi dernier avec plus de 300 personnes présentes. Il remercie la CAF de Haute-Saône pour la subvention accordée pour ce projet et la commune de Marnay pour le prêt de la salle.

**8. Sollicitation de subvention du département de Haute-Saône dans le cadre des travaux de restructuration, d'amélioration et de câblage numérique aux écoles maternelle et élémentaire à Marnay**

M. Le Président explique que suite à l'ouverture d'une classe d'élémentaires et à la fermeture d'une classe de maternelles, il convient d'installer l'ensemble des maternelles (4 classes) au rez-de-chaussée du bâtiment, les classes d'élémentaires (8 classes) étant réparties entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages. Ceci par mesure de sécurité et d'accessibilité.

Les travaux de restructuration prévus pour lesquels plusieurs devis ont été demandés sont les suivants :

- Installation de sanitaires et cloisons au rez-de-chaussée :  
Montant devis sanitaires HT : 5 129.20 € + 2 683.24 € = 7 812.44 €  
Subvention départementale sollicitée (50%) : 3 906.22 €  
Autofinancement HT : 3 906.22 €  
Montant devis cloisons HT : 3 655.50 €  
Subvention départementale sollicitée (50%) : 1 827.75 €  
Autofinancement HT : 1 827.75 €
- Aménagement d'une classe au rez-de-chaussée (étagères-placard, stores) :  
Montant devis aménagement de la classe HT : 1 633.68 € + 627.25 € = 2 260.93 €  
Subvention départementale sollicitée (50%) : 1 130.46 €  
Autofinancement HT : 1 130.47 €

Le Président indique que des travaux d'amélioration sont également prévus dans le bâtiment de l'école à Marnay :

- Mise en peinture d'une salle d'activités :  
Montant devis peintures HT : 4 096.82 €

Subvention départementale sollicitée (30%) : 1 229.05 €

Autofinancement HT : 2 867.77 €

Il est prévu l'équipement en mobilier de la nouvelle classe élémentaire (CP) :

Montant devis mobilier HT : 2 228.55 €

Subvention départementale sollicitée (20 %) : 445.71 €

Autofinancement HT : 1 782.84 €

Le Président ajoute que des devis ont été engagés pour le câblage numérique de l'intégralité du bâtiment scolaire à Marnay, afin de permettre à l'ensemble des classes d'avoir un accès à internet. L'équipement des classes en ordinateurs, vidéoprojecteurs et tablettes numériques est prévu concomitamment.

- Câblage numérique, mise en place d'un serveur pour l'authentification et la sécurisation des accès :

Montant du devis câblage, installation HT : 41 396.45 €

Subvention départementale sollicitée – restructuration (50 %) : 20 698.22 €

Autofinancement HT : 20 698.23 €

- Equipement informatique : ordinateurs, tablettes

Montant du devis équipement informatique HT : 11 712.54 €

Subvention départementale sollicitée (20 %) : 2 342.51 €

Autofinancement HT : 9 370.03 €

Le Président propose de retenir l'ensemble de ces devis et de solliciter des subventions auprès du département de Haute-Saône en fonction de la nature des travaux envisagés.

Il précise également que la subvention DETR ne peut être envisagée du fait que le bâtiment ne dispose pas du label « pôle éducatif » ; il rencontrera le DASEN et les services départementaux pour demander la révision de ce classement.

Le Maire de Marnay dit que l'école ne peut pas être labellisée « pôle éducatif » car pour être pôle éducatif il faut qu'il y ait fermeture de classes sur d'autres communes qui reviennent sur le pôle et qu'il faut une seule direction de l'école et non deux.

*Voté à l'unanimité*

#### **9. Sollicitation de subvention du département du Doubs dans le cadre de l'aménagement des sentiers de randonnées : ajout de 6 poteaux directionnels**

Le Président rappelle qu'une sollicitation de subvention auprès du département du Doubs a été faite par délibération en date du 11 avril dernier. En complément, le conseil départemental a demandé la pose de 6 poteaux directionnels. Le Président propose de retenir le devis complémentaire de 1 698 € HT soit une sollicitation de subvention auprès du département du Doubs pour la pose de 7 panneaux simples et 6 poteaux directionnels :

Montant des panneaux et poteaux : 10 527.73 €

Subvention département DOUBS sollicitée (50 %) : 5 263,86 €

Autofinancement HT : 5 263,87 €

*Voté à l'unanimité*

Il est précisé que le balisage des sentiers a bien avancé, que celui de Ruffey-le-Château est fait à moitié et qu'il reste ceux de Burgille et Lavernay à faire.

## 10. Questions diverses

- Compétence PLUI : rappel de la décision à prendre en septembre et pour les communes du Doubs, proposition d'adhésion au service ADS d'ingénierie70 : où en sont-elles ?
- SYDED (syndicat mixte d'énergie du Doubs): il faut modifier les statuts de la CCVM pour permettre aux communes du Doubs de bénéficier des services du SYDED. Seuls les syndicats et CC peuvent y adhérer.
- Zéro pesticide :  
L'accusé-réception de dossier complet de l'agence de l'eau a été reçu à la CCVM le 6 juin et renvoyé aux 9 communes intéressées. La CC est en attente des retours de délibération et convention des communes d'Avrigny-Virey, Burgille, Courchapon, Jallerange et Marnay. Une réunion pour la définition du planning d'intervention du prestataire est fixée au 4 juillet à 19h.
- Défibrillateurs : dans le cadre de la proposition d'achat groupé de défibrillateurs, sont projetés 20 achats dont 9 avec armoires extérieures et 7 avec armoires intérieures, les autres ne sont pas définis. Il est demandé aux communes intéressées de définir, pour celles qui ne l'ont pas fait, le lieu d'implantation pour faire une consultation groupée.

Un élu dit qu'il trouve anormal, pour les demandes de subvention, qu'il n'y ait pas de règles définies et qu'il faudrait délibérer pour arrêter d'avoir à solliciter toutes les instances.

Un élu demande où en sont les extensions des consignes de tri. Pour les communes de Haute-Saône, c'est en place depuis le 1<sup>er</sup> juin et pour celles du Doubs ça sera à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Le Vice-Président en charge de l'environnement et des ordures ménagères dit qu'il a été demandé de ne communiquer sur les extensions de consignes qu'à partir de septembre pour permettre leur mise en place progressive. Le Vice-Président au SYBERT dit que tout ce qui est emballage plastique va désormais dans le bac de tri et que la communication du SYBERT est à disposition, notamment des autocollants pour les bacs et un nouveau mémo tri.

Les prochains conseils communautaires auront lieu les 11 juillet (à Sornay) et 29 août.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h15.